



Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle
(Arrêté ministériel du 26-12-1958 Modifié)



Accréditation
n°1-6099
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Laboratoire d'analyse

Rapport d'analyse N° 2026EP000145-0

Édité le : 16/01/2026 Page 1 sur 2

Affiché et publié
du 19/01/26 au 19/01/26
Offwiller, le 28/01/26
Le Maire, Président



REINHART Laure
SDEA
ESPACE EUROPEEN DE L'ENTREPRISE
SCHILTIGHEIM
BP 10020
67013 STRASBOURG

Identification dossier : EP2601.13
Identification échantillon : 2026EP000145
Nature : Eau de consommation

Périmètre : SYNDICAT DES EAUX D'OFFWILLER ET ENVIRONS
Point de prélèvement : RESEAU UHRWILLER(670000006975)
Adresse du prélèvement : Mairie, toilettes, mitigeur
Type de contrôle : Autocontrôle programmé
Prélevé par : *Bastien BERNHARDT (laboratoire), le 13/01/2026 à 11 h 45
Echantillonnage : FD T90-520
Type de prélèvement : Robinet
Flambage :
Réceptionné le : 13/01/2026 à 15 h 05
Température à réception : 5.1 °C
Date de début d'analyse : 13/01/2026 à 15 h 05

COFRAC	Paramètres analytiques	Résultats	Unité	Méthodes	Références	Limites de qualité	Références de qualité

Mesures sur le terrain

*	pH in situ (mesure instantanée)	8,2	pH	Potentiométrie	NF EN ISO 10523		≥6,5 ≤9
*	Température de l'eau in situ (mesure instantanée)	7,0	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne IT-PR05D-1037		≤25
*	Conductivité in situ 25°C (mesure instantanée)	177	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888		≥200 ≤1100

Validé techniquement par Damien STEINER, le 13/01/2026

Analyses microbiologiques

*	Bactéries coliformes	<1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 : 2000		0
*	Escherichia coli	<1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 : 2000	0	
*	Entérocoques intestinaux	<1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0	
*	Micro-organismes aérobies revivifiables à 36°C (44±4) h	3	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		variation d'un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle
*	Micro-organismes aérobies revivifiables à 22°C (68±4) h	6	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		variation d'un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle

Validé techniquement par Damien STEINER, le 16/01/2026

Rapport d'analyse N° 2026EP000145-0

Édité le : 16/01/2026 Page 2 sur 2

Identification échantillon : 2026EP000145

* identifie les seules prestations (prélèvement, analyse, déclaration de conformité) couvertes par l'accréditation Cofrac.

Le rapport établi ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai.

< indique que le résultat est inférieur à la limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques. < signifie non détecté dans le cas des analyses microbiologiques. n.m. : valeur non mesurée. n.a. : non applicable.

(st) identifie les prestations réalisées en sous-traitance.

(c) informations données par le client.

Le rapport se substitue à tout rapport partiel de résultats préalablement émis. Il comporte 2 page(s). Le laboratoire ne s'engage que pour les prestations qu'il a faites.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous forme de fac-similé photographique intégral. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes, sont disponibles sur demande.

Déclaration de conformité (*) : Eau conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, et l'arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, pour les paramètres analysés. Eau cependant non conforme aux références de qualité en raison d'une conductivité inférieure à 200 µS/cm.

Observation : Limites et/ou références : Décret 2022-1720, du 29/12/2022-Eau de consommation.

La déclaration de conformité, lorsqu'elle existe, ne tient pas compte de l'incertitude. Elle n'est accréditée que si elle repose sur des résultats entièrement accrédités.

Les limites de qualité correspondent aux limites maximales admissibles que les eaux destinées à la consommation humaine ne doivent pas dépasser. Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

Approuvé par Nathalie CAILLE,
Responsable de service
le 16/01/2026





Laboratoire d'analyse

Rapport d'analyse N° 2026EP000143-0

Édité le : 16/01/2026 Page 1 sur 2

REINHART Laure
SDEA
ESPACE EUROPEEN DE L'ENTREPRISE
SCHILTIGHEIM
BP 10020
67013 STRASBOURG

Identification dossier :	EP2601.13
Identification échantillon :	2026EP000143
Nature :	Eau de consommation
Périmètre :	SYNDICAT DES EAUX D'OFFWILLER ET ENVIRONS
Point de prélèvement :	RESEAU BITSCHHOFFEN(670000000645)
Adresse du prélèvement :	Bar "A la Rose", 1 rue de la Walck, bar, mitigeur
Type de contrôle :	Autocontrôle programmé
Prélevé par :	*Bastien BERNHARDT (laboratoire), le 13/01/2026 à 10 h 25
Echantillonnage :	FD T90-520
Type de prélèvement :	Robinet
Flambage :	<input checked="" type="checkbox"/>
Réceptionné le :	13/01/2026 à 15 h 05
Température à réception :	5.1 °C
Date de début d'analyse :	13/01/2026 à 15 h 05

COFRAC	Paramètres analytiques	Résultats	Unité	Méthodes	Références	Limites de qualité	Références

Mesures sur le terrain

*	pH in situ (mesure instantanée)	8,3	pH	Potentiométrie	NF EN ISO 10523		≥6,5 ≤9
*	Température de l'eau in situ (mesure instantanée)	6,6	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne IT-PR05D-1037		≤25
*	Conductivité in situ 25°C (mesure instantanée)	178	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888		≥200 ≤1100

Validé techniquement par Damien STEINER, le 13/01/2026

Analyses microbiologiques

*	Bactéries coliformes	1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1: 2000		0
*	Escherichia coli	<1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1: 2000	0	
*	Entérococques intestinaux	<1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0	
*	Micro-organismes aérobies revivifiables à 36°C (44±4) h	1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		variation d'un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle
*	Micro-organismes aérobies revivifiables à 22°C (68±4) h	8	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		variation d'un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle

Validé techniquement par Damien STEINER, le 16/01/2026

Rapport d'analyse N° 2026EP000143-0

Édité le : 16/01/2026 Page 2 sur 2

Identification échantillon : 2026EP000143

* identifie les seules prestations (prélèvement, analyse, déclaration de conformité) couvertes par l'accréditation Cofrac.

Le rapport établi ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai.

< indique que le résultat est inférieur à la limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques. < signifie non détecté dans le cas des analyses microbiologiques. n.m. : valeur non mesurée. n.a. : non applicable.

(st) identifie les prestations réalisées en sous-traitance.

(c) informations données par le client.

Le rapport se substitue à tout rapport partiel de résultats préalablement émis. Il comporte 2 page(s). Le laboratoire ne s'engage que pour les prestations qu'il a faites.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous forme de fac-similé photographique intégral. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes, sont disponibles sur demande.

Déclaration de conformité (*) : Eau conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, et l'arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, pour les paramètres analysés. Eau cependant non conforme aux références de qualité en raison d'une conductivité inférieure à 200 µS/cm et de la présence de bactéries coliformes.

Observation : Limites et/ou références : Décret 2022-1720, du 29/12/2022-Eau de consommation.

La déclaration de conformité, lorsqu'elle existe, ne tient pas compte de l'incertitude. Elle n'est accréditée que si elle repose sur des résultats entièrement accrédités.

Les limites de qualité correspondent aux limites maximales admissibles que les eaux destinées à la consommation humaine ne doivent pas dépasser. Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

Approuvé par Nathalie CAILLE,
Responsable de service
le 16/01/2026

Action corrective réalisée:

Réalisaton d'une purge du branchement concerné



Laboratoire d'analyse

Rapport d'analyse N° 2026EP000144-0

Édité le : 16/01/2026 Page 1 sur 2

REINHART Laure
SDEA
ESPACE EUROPEEN DE L'ENTREPRISE
SCHILTIGHEIM
BP 10020
67013 STRASBOURG

Identification dossier :	EP2601.13
Identification échantillon :	2026EP000144
Nature :	Eau de consommation
Périmètre :	SYNDICAT DES EAUX D'OFFWILLER ET ENVIRONS
Point de prélèvement :	RESEAU SCHILLERSDORF(670000005615)
Adresse du prélèvement :	7 Rue Spiess, buanderie, mélangeur
Type de contrôle :	Autocontrôle programmé
Prélevé par :	*Bastien BERNHARDT (laboratoire), le 13/01/2026 à 11 h 20
Echantillonnage :	FD T90-520
Type de prélèvement :	Robinet
Flambage :	<input checked="" type="checkbox"/>
Réceptionné le :	13/01/2026 à 15 h 05
Température à réception :	5.1 °C
Date de début d'analyse :	13/01/2026 à 15 h 05

COFRAC	Paramètres analytiques	Résultats	Unité	Méthodes	Références	Limites de qualité	Références

Mesures sur le terrain

*	pH in situ (mesure instantanée)	8,2	pH	Potentiométrie	NF EN ISO 10523		≥6,5 ≤9
*	Température de l'eau in situ (mesure instantanée)	6,0	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne IT-PR05D-1037		≤25
*	Conductivité in situ 25°C (mesure instantanée)	178	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888		≥200 ≤1100

Validé techniquement par Damien STEINER, le 13/01/2026

Analyses microbiologiques

*	Bactéries coliformes	<1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 : 2000		0
*	Escherichia coli	<1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 : 2000	0	
*	Entérocoques intestinaux	<1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0	
*	Micro-organismes aérobies revivifiables à 36°C (44±4) h	2	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		variation d'un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle
*	Micro-organismes aérobies revivifiables à 22°C (68±4) h	14	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		variation d'un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle

Validé techniquement par Damien STEINER, le 16/01/2026

Rapport d'analyse N° 2026EP000144-0

Édité le : 16/01/2026 Page 2 sur 2

Identification échantillon : 2026EP000144

* identifie les seules prestations (prélèvement, analyse, déclaration de conformité) couvertes par l'accréditation Cofrac.

Le rapport établi ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai.

< indique que le résultat est inférieur à la limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques. < signifie non détecté dans le cas des analyses microbiologiques. n.m. : valeur non mesurée n.a. : non applicable.

(st) identifie les prestations réalisées en sous-traitance.

(c) informations données par le client.

Le rapport se substitue à tout rapport partiel de résultats préalablement émis. Il comporte 2 page(s). Le laboratoire ne s'engage que pour les prestations qu'il a faites.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous forme de fac-similé photographique intégral. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes, sont disponibles sur demande.

Déclaration de conformité (*) : Eau conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, et l'arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, pour les paramètres analysés. Eau cependant non conforme aux références de qualité en raison d'une conductivité inférieure à 200 µS/cm.

Observation : Limites et/ou références : Décret 2022-1720, du 29/12/2022-Eau de consommation.

La déclaration de conformité, lorsqu'elle existe, ne tient pas compte de l'incertitude. Elle n'est accréditée que si elle repose sur des résultats entièrement accrédités.

Les limites de qualité correspondent aux limites maximales admissibles que les eaux destinées à la consommation humaine ne doivent pas dépasser. Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

Approuvé par Nathalie CAILLE,
Responsable de service
le 16/01/2026





Laboratoire d'analyse

Rapport d'analyse N° 2026EP000142-0

Édité le : 16/01/2026 Page 1 sur 2

REINHART Laure
SDEA
ESPACE EUROPEEN DE L'ENTREPRISE
SCHILTIGHEIM
BP 10020
67013 STRASBOURG

Identification dossier :	EP2601.13
Identification échantillon :	2026EP000142
Nature :	Eau de consommation
Périmètre :	SYNDICAT DES EAUX D'OFFWILLER ET ENVIRONS
Point de prélèvement :	RESERVOIR ANCIEN D'OFFWILLER(670000004539)
Adresse du prélèvement :	-
Type de contrôle :	Autocontrôle programmé
Prélevé par :	*Bastien BERNHARDT (laboratoire), le 13/01/2026 à 12 h 25
Echantillonnage :	FD T90-520
Type de prélèvement :	Robinet
Flambage :	<input checked="" type="checkbox"/>
Réceptionné le :	13/01/2026 à 15 h 05
Température à réception :	5.1 °C
Date de début d'analyse :	13/01/2026 à 15 h 05

COFRAC	Paramètres analytiques	Résultats	Unité	Méthodes	Références	Limites de qualité	Références

Mesures sur le terrain

*	pH in situ (mesure instantanée)	8.1	pH	Potentiométrie	NF EN ISO 10523		≥6,5 ≤9
*	Température de l'eau in situ (mesure instantanée)	9.5	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne IT-PR05D-1037		≤25
*	Conductivité in situ 25°C (mesure instantanée)	177	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888		≥200 ≤1100

Validé techniquement par Damien STEINER, le 13/01/2026

Analyses microbiologiques

*	Bactéries coliformes	<1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 : 2000		0
*	Escherichia coli	<1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 : 2000	0	
*	Entérocoques intestinaux	<1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0	
*	Micro-organismes aérobies revivifiables à 36°C (44±4) h	12	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		variation d'un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle
*	Micro-organismes aérobies revivifiables à 22°C (68±4) h	47	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		variation d'un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle

Validé techniquement par Damien STEINER, le 16/01/2026

Rapport d'analyse N° 2026EP000142-0

Édité le : 16/01/2026 Page 2 sur 2

Identification échantillon : 2026EP000142

COFRAC	Paramètres analytiques	Résultats	Unité	Méthodes	Références	Limites de qualité	Références de qualité

Analyses physicochimiques

*	Turbidité	<0.30	NFU	Spectrométrie	NF EN ISO 7027-1		2
---	-----------	-------	-----	---------------	------------------	--	---

Validé technique par Damien STEINER, le 13/01/2026

* identifie les seules prestations (prélèvement, analyse, déclaration de conformité) couvertes par l'accréditation Cofrac.

Le rapport établi ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai.

< indique que le résultat est inférieur à la limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques. < signifie non détecté dans le cas des analyses microbiologiques. n.m. : valeur non mesurée. n.a. : non applicable.

(st) identifie les prestations réalisées en sous-traitance.

(c) informations données par le client.

Le rapport se substitue à tout rapport partiel de résultats préalablement émis. Il comporte 2 page(s). Le laboratoire ne s'engage que pour les prestations qu'il a faites.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous forme de fac-similé photographique intégral. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes, sont disponibles sur demande.

Déclaration de conformité (*) : Eau conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, et l'arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, pour les paramètres analysés. Eau cependant non conforme aux références de qualité en raison d'une conductivité inférieure à 200 µS/cm.

Observation : Limites et/ou références : Décret 2022-1720, du 29/12/2022-Eau de consommation.

La déclaration de conformité, lorsqu'elle existe, ne tient pas compte de l'incertitude. Elle n'est accréditée que si elle repose sur des résultats entièrement accrédités.

Les limites de qualité correspondent aux limites maximales admissibles que les eaux destinées à la consommation humaine ne doivent pas dépasser. Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

Approuvé par Nathalie CAILLE,
Responsable de service
le 16/01/2026